



## MOTION

**Auteur** Chantal Voeffray Barras et Romaine Duc-Bonvin, Le Centre, Richard Nanchen, PLR/FDP et Serge Rey, UDC

**Objet** Championnats du Monde de VTT : 2025 c'est demain !

**Date** 04/09/2023

**Numéro** 2023.09.280

Depuis plusieurs années, le Valais se profile comme destination touristique quatre saisons.

Le segment touristique lié au vélo étant en plein essor, le Valais souhaite tout naturellement se positionner comme destination de choix pour les amateurs de la petite reine.

C'est dans ce but également que notre canton accueillera les Championnats du Monde de VTT en 2025.

Plusieurs destinations valaisannes seront hôtes des différentes épreuves, soit Monthey, la Région Dents du Midi, Verbier, le Val d'Anniviers, Sion, Leukerbad, Zermatt, Loèche-les-Bains et Crans-Montana.

Relevons qu'il appartient aux communes sites d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les homologations nécessaires pour les pistes dédiées à cette compétition.

Certaines disciplines ne nécessitent aucune démarche spécifique. Il n'en est pas de même pour le Cross-Country qui se déroule en grande partie dans la nature et en forêt. Il faut relever ici que les exigences du parcours sont définis par l'UCI et la boucle prévue pour le cross-country est de plus de 3 km.

La commune de Crans-Montana, hôte site de cette épreuve de cross-country, est actuellement en phase d'homologation pour une partie de la piste. Or, nous savons ici que l'homologation d'une piste peut durer plusieurs années, les exigences imposées étant drastiques, car identiques à celles d'un itinéraire pérenne.

Actuellement, la loi ne dissocie aucun type d'homologation alors que les besoins spécifiques liés à une compétition sont différents de ceux d'un itinéraire cyclable. Par ailleurs, ces besoins sont limités dans le temps.

### Conclusion

Par cette motion, nous souhaitons compléter l'art. 5 de la LIML par l'ajout d'un nouvel alinéa soit :

5 La procédure de mise à l'enquête est simplifiée pour les pistes de VTT à construire dans le cadre d'une compétition sportive d'importance nationale ou internationale ponctuelle. Si lesdites pistes sont prévues de manière pérenne après la compétition, cette mise à l'enquête simplifiée tombe.